



SÉANCE
SPÉCIALE
25 AVRIL 2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, À L'HÔTEL
DE VILLE, LE MARDI 25 AVRIL 2023, À 21 H 05**

Cette séance spéciale est présidée par M. Pierre Fontaine, maire. Mesdames et messieurs, les conseillers suivants, sont présents : André Côté, Christiane Choinière, Sylvain Hainault et Nathalie Simard.

Monsieur François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Monsieur Serge Bouchard, conseiller municipal du district n° 3 et M. Pascal Lamontagne, conseiller municipal du district n° 4, ont précédemment motivé chacun leur absence.

Tous les conseillers municipaux ont reçu l'avis de convocation pour cette séance spéciale conformément à la loi.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

141/04/23

Ouverture de la séance spéciale et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

D'ouvrir la séance spéciale de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

Aucune question ni aucun commentaire dans la salle.

142/04/23

Renouvellement de l'assurance collective avec la Croix Bleue

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond, par l'entremise de la firme Avantages sociaux intégrés, a reçu six propositions différentes pour le renouvellement de l'assurance collective avec la Croix Bleue;

ATTENDU QUE selon les options déposées, il s'avère que l'option 1 de l'assureur Croix Bleue est celle retenue par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

DE renouveler l'assurance collective avec l'assureur Croix Bleue, option 1;

QUE M^{me} Marie-Josée Rondeau, trésorière et greffière-trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, tout document concernant ce renouvellement d'assurance collective avec la Croix Bleue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

143/04/23

Programmation de la TECQ 2019-2023 : demande de modification de la programmation

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond avait établi la programmation de la TECQ 2019-2023 par les résolutions municipales 308/09/20, 309/09/20 et 438/11/21;

ATTENDU le résultat des soumissions de 2 191 975 \$, taxes incluses, pour le branchement des puits au réseau d'aqueduc municipal qui est supérieur à la somme inscrite en priorité n° 1 dans la programmation de la TECQ 2019-2023;

ATTENDU l'octroi d'une somme additionnelle de 371 829 \$ à la suite de l'annonce gouvernementale, le 7 juillet 2021, dans le but de majorer l'enveloppe budgétaire portant l'enveloppe totale à 2 033 438 \$ pour la Municipalité de Roxton Pond;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une modification de la programmation de la TECQ 2019-2023 afin d'ajuster les montants dans la priorité n° 1 - Approvisionnement en eau potable pour la somme de 2 033 438 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

QUE la programmation de la TECQ 2019-2023 soit maintenant établie comme suit :

TITRE DU PROJET	PRIORITÉ TECQ	MONTANT	% ATTRIBUABLE À LA TECQ
Approvisionnement en eau potable	1	2 033 438 \$	100 %
TOTAL		2 033 438 \$	100 %

SÉQUENCE DE RÉALISATION DES TRAVAUX					
	2019- 2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023- 2024
Approvisionnement en eau potable	6 800 \$	170 588 \$	1 696 354 \$	149 338 \$	10 358 \$
TOTAL	6 800 \$	170 588 \$	1 696 354 \$	149 338 \$	10 358 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

144/04/23

TECQ 2019-2023 : approbation de la programmation

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

QUE la Municipalité de Roxton Pond s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Roxton Pond s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne,

le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité de Roxton Pond approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité de Roxton Pond s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité de Roxton Pond s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

145/04/23

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2022

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 150 166 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité de Roxton Pond visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 et dont la responsabilité incombe à cette dernière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Nathalie Simard

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

QUE la Municipalité de Roxton Pond informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, et ce, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

146/04/23

Clôture de la séance spéciale

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

DE clôturer cette séance spéciale à 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le maire,

Le directeur général et greffier-trésorier,

Pierre Fontaine

François Giasson